

Grand débat sur l'identité nationale. Bibliothèque : la documentation Française

(Source : Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire)

La documentation française



Le Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire s'appuie sur l'expertise méthodologique de la Documentation française dans le cadre du Grand débat sur l'identité nationale.

La Direction d'administration centrale des services du Premier ministre, la Documentation française exerce une mission de service public en matière d'information générale sur l'actualité politique, administrative, économique et sociale française, étrangère et internationale.

Sa production éditoriale compte plus de 400 nouveaux titres par an, qui enrichissent un catalogue général de quelques 7000 titres. L'éventail des produits s'adresse à des publics divers allant du grand public aux professionnels (administrations, élus, chercheurs et enseignants, documentalistes, journalistes, juristes, économistes ...). Ils sont présentés sur le site ladocumentationfrancaise.fr.

Sur internet, La Documentation française produit plusieurs sites dont- service-public.fr, le portail de l'administration française, et- vie-publique.fr, au cœur du débat public citoyen, qui sont des sources d'information dans le cadre du Grand débat.

Pour en savoir plus : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/nous-connaître/rapport-annuel/rapport2008.shtml>

LIENS :

- lien vers le Cahier français :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/3303330403525/index.shtml>

- lien vers le catalogue de la Documentation française :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/acheter/index.shtml>

- lien vers la bibliothèque des rapports publics :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/index.shtml>

- « Dans le contexte international, la France n'est évidemment pas le seul pays à débattre de l'identité nationale, de ses composantes, des menaces ou altérations réelles ou fantasmées qui l'affectent. En arrière-fond : un monde en mal de repères, sous les effets conjugués de la révolution technologique, de l'impossibilité de penser les normes de l'écologie et de la bioéthique dans un cadre strictement national, de la mondialisation économique et la libéralisation du commerce international, des transferts de souveraineté liés à la construction européenne qui limitent la sphère d'intervention et le pouvoir juridique des États-nations, sans oublier les vagues successives de crises – pétrolières, économiques, financières – avec leurs conséquences en matière de chômage de masse et d'« ascenseur social en panne ». Cependant, ce débat prend des inflexions particulières dans un pays qui, sur la longue durée historique, a défini son identité comme la capacité à intégrer les déterminations particulières au sein d'une unité incarnée par l'État – l'identité étant entendue comme les traits caractéristiques et valeurs partagées permettant de se définir comme peuple tout à la fois rassemblé et distinct, selon le schéma d'inclusion/exclusion propre aux mécanismes de formation des identités collectives”.

Brigitte Krulic, professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, directrice du CRPM (Centre de recherches pluridisciplinaires multilingues, EA 4418) □ in "Les Cahiers français n°352 - La France au pluriel"

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues/cahiers-francais/2009/352/france-au-pluriel-no-352.shtml>

- "L'opposition entre nation politique et nation culturelle ne permet nullement de classer les nations qui existent réellement sur la planète. La définition de la « nation à la française » comme fruit d'un contrat politique est en contradiction avec l'investissement intense de l'identité nationale française dans la langue et la culture. Les nouvelles lois sur l'immigration, d'ailleurs, exigent des postulants à l'entrée en France une bonne connaissance, non pas de la Constitution, mais de la langue française. Il existe pourtant un rapport étroit entre nation, culture et politique. Car la nation, dans la conception moderne de ce terme, est toujours définie à la fois dans l'ordre politique et dans l'ordre culturel. Cette double détermination de la nation est au cœur même de la conception moderne. C'est une des raisons majeures du succès et de l'universalisation de cette forme politique."

"(...) Les identités nationales européennes élaborées depuis deux siècles apparaissent comme les variantes d'un modèle commun. Toute nation reconnue possède en effet : des ancêtres fondateurs, une histoire multi-séculaire continue, qui établit le lien entre les origines et le présent, des héros qui sont des exemples de civisme et de morale, en général une langue spécifique, des œuvres culturelles remarquables (en littérature, peinture, musique), des monuments historiques et des lieux de mémoire, des traditions populaires, des paysages emblématiques. Chaque identité nationale est spécifique, mais se décline selon les mêmes catégories que les autres. Les identités nationales modernes sont donc en quelque sorte standardisées, intelligibles les unes aux autres. »

"(...) Toute histoire nationale retrace les vicissitudes à travers les âges d'un être collectif, qui doit constamment résister à des ennemis acharnés à le détruire et à des tyrans voulant le soumettre. Les personnages du grand roman national appartiennent à toutes les couches sociales et les épisodes majeurs du récit sont la résistance à l'oppression, le combat pour la liberté, la réalisation de l'unité (illustrés dans le cas français par la série de vignettes qui enchaîne notamment Gergovie, la chevauchée de la Pucelle d'Orléans, la prise de la Bastille, l'appel du 18 juin 40, etc.). Ce modèle historiographique organise les mémoires collectives et définit les usages du passé dans la société actuelle 5. L'histoire nationale est supposée incarner « l'esprit » particulier de la nation, l'héritage spécifique auquel elle doit être fidèle, indiquer par conséquent les choix légitimes en matière de politique d'immigration ou d'affaires étrangères. Ce passé présentifié est au cœur des « guerres mémorielles ». L'intégration dans la nation contemporaine d'une catégorie de population implique l'intégration dans son passé. De là les revendications récentes des « minorités », femmes ou immigrés notamment, qui exigent d'avoir leur place dans le récit d'histoire nationale."

Anne-Marie Thiesse, Directrice de recherche au CNRS, in "Les Cahiers français n°352 - La France au pluriel"<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues/cahiers-francais/2009/352/france-au-pluriel-no-352.shtml>

- "La France est bien à tort présentée comme un pays "irréformable". Il n'était pas évident pourtant que notre tradition centralisatrice et jacobine fermée par principe à l'expression des particularismes collectifs et des appartenances communautaires en vienne à intégrer progressivement une minorité musulmane. Il faut reconnaître à cet égard que les politiques d'intégration conduites depuis maintenant près de trente ans ont peu à peu frayé la voie à un "islam de France" et sont venues par là même percuter l'alternative dans laquelle certains voulaient l'enfermer entre un nouvel "islam des Lumières" totalement converti à notre tradition républicaine et un "islam des Ombres" inféodé par nature aux fractions les plus meurtrières du fondamentalisme arabo-musulman. La création du Conseil français du culte musulman puis de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) s'inscrivent dans une perspective neuve qui n'est plus celle de l'assimilation mais de l'intégration."

Jean Baudouin, Professeur de science politique, Université de Rennes1 , in "Les Cahiers français n°352 - La France au pluriel"

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues/cahiers-francais/2009/352/france-au-pluriel-no-352.shtml>

« De nos jours, il n'est plus question d'assimiler, ni d'interdire aux citoyens d'entretenir leur propre culture. Mais, dans une logique qui est plus défensive qu'offensive, il reste courant de se méfier des particularismes, perçus comme un danger pour l'universalisme – en tant qu'elle exprime la volonté générale, la loi doit valoir pour tous – et le caractère unitaire de la République. Comme l'a illustré le débat sur la laïcité qui a précédé le vote de la loi du 15 mars 2004 encadrant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, la crainte du communautarisme, lié à un moindre attachement des citoyens à la République, reste vive et justifie une certaine neutralisation des différences culturelles dans la sphère publique. Alors que l'on ne parle plus de dévouement à la patrie, mais essentiellement d'identification à la République et de cohésion de cette dernière, la discussion sur l'interprétation du principe universaliste est loin d'être close.»

Claire Demesmay, chercheur à l'Ifri, in "Les Cahiers français n°352 - La France au pluriel"
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues/cahiers-francais/2009/352/france-au-pluriel-no-352.shtml>

